



# COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Office du travail  
Chemin du Planchamp 2  
1863 Le Sépey  
Tél. 024 491.01.12  
Fax 024 491.01.14  
bourse@ormont-dessous.ch  
www.ormont-dessous.ch

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ENTREPRISES

### A. Extraits de la législation

#### Art. 7 LEAE - Registre communal et registre cantonal

<sup>1</sup> Chaque commune tient un registre des entreprises qui se situent sur son territoire.

<sup>2</sup> Le département tient un registre des entreprises qui regroupe les données contenues dans les registres communaux des entreprises. Il communique régulièrement ces données à l'Office fédéral de la statistique et aux communes de manière gratuite.

#### Art. 9 LEAE - Assujettissement

<sup>1</sup> Celui qui souhaite exploiter une entreprise de manière permanente est tenu, avant son ouverture, de s'inscrire au registre communal des entreprises du lieu de situation de son exploitation.

<sup>2</sup> Les succursales, les dépôts, adresses postales et les locaux de vente doivent également faire l'objet d'une inscription au lieu de leur exploitation.

#### Art. 4 RLEAE - Définition

S'entend par entreprise toute activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, quelle que soit sa forme juridique.

#### Art. 10 LEAE - Publicité

Le registre est public.

#### Art. 11 LEAE - Emolument

L'inscription au registre est gratuite. Le canton et/ou la commune perçoivent un émolument pour la mise à disposition des données.

#### Art. 10 RLEAE - Emoluments pour l'élaboration de listes d'entreprises

<sup>1</sup> Le canton peut percevoir un émolument de 50 centimes suisses, par adresse, mais au minimum Frs 50.- par demande, pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites du registre cantonal des entreprises.

<sup>2</sup> La commune fixe l'émolument pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites de son registre des entreprises. L'émolument communal ne peut, cependant, pas être supérieur à celui perçu par l'Etat.

#### Art. 8 LEAE - Données

<sup>1</sup> Le registre des entreprises comprend les données suivantes :

1. l'identité complète de l'entreprise avec descriptif du genre d'activité;
2. la date de début et de cessation d'exploitation de l'activité.

#### Art. 6 RLEAE - Informations répertoriées dans le registre

<sup>1</sup> La commune tient à jour, dans son registre des entreprises, les données suivantes :

- a) la raison sociale ;
- b) la forme juridique ;
- c) un descriptif d'activité ;
- d) le statut de l'entreprise (actif/radié/inconnu) ;
- e) l'adresse, la localité, le district, le numéro de téléphone professionnel, l'adresse Internet le cas échéant ;
- f) la date de début et de fin de l'activité économique ;
- g) le numéro du registre du commerce et la date d'inscription dans ce registre ;
- h) le capital social de l'entreprise ;
- i) le nom, le prénom de(s) associé(s) ou de(s) administrateur(s) ;
- j) la nationalité de l'entreprise ;
- k) le numéro de fax, l'adresse électronique ;
- l) le nombre d'employé(e)s.

<sup>2</sup> Les données de l'alinéa 1 lettres a) à h) sont publiques.

## B. DONNEES POUR LE REGISTRE DES ENTREPRISES

<b>Raison sociale</b>		<b>No AVS</b>
<b>Forme juridique</b>		
<b>Descriptif d'activité</b>		
<b>Statuts de l'entreprise</b>		
<b>Adresse</b>		<b>No</b>
<b>NP</b>	<b>Localité</b>	
<b>District</b>		
<b>Numéro de téléphone professionnel</b>		
<b>Adresse site internet</b>		
<b>Date de début de l'activité économique</b>		
<b>Date de fin de l'activité économique</b>		
<b>Numéro du registre du commerce</b>		
<b>Date d'inscription au registre du commerce</b>		
<b>Capital social de l'entreprise</b>		
<b>Nom, Prénom de(s) associé(s) OU de(s) administrateur(s)</b>		
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	
<b>Nationalité de l'entreprise</b>		
<b>Numéro de fax</b>		<b>Adresse e-mail</b>
<b>Nombre d'employé(s)</b>		
<b>Nom de la caisse de compensation AVS</b>		
<b>No caisse AVS</b>		

Lieu et date :

Signature :